

Demande de dérogation mineure relative aux dimensions des lots projetés 6 629 607 et 6 629 608 sur le lot 4 848 293, sis au 30, rue Gagné



Document accompagnant l'avis public de consultation.



Localisation:

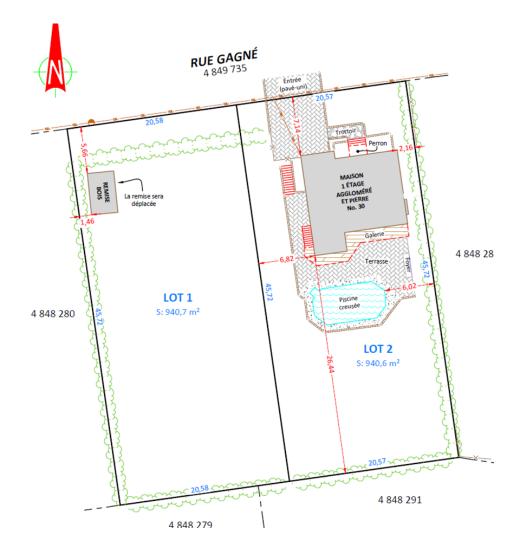
Zone: H-19 Secteur de PIIA: - Valeur patrimoniale: -





Nature de la demande:

- La demande s'insère dans le cadre d'un projet de lotissement qui vise à séparer un lot existant en deux.
- La dérogation mineure vise à permettre une superficie de deux lots projetés de 935 mètres carrés contrairement à la règlementation qui prévoit 1000 mètres carrés.







CONSIDÉRANT QU'une dérogation peut être accordée seulement :

- 1) si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- 2) si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- 3) si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- 4) si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- 5) si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relative aux dimensions des lots projetés 6 629 607 et 6 629 608 sur le lot 4 848 293, sis au 30, rue Gagné.